

## Description du programme de bourses de l'AQEIPS 2021-2022

L'Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire (AQEIPS) est fière de lancer cette année la 23<sup>e</sup> édition de son programme de bourses pour les étudiant.e.s en situation de handicap (ÉSH) de niveau postsecondaire. Depuis plus de vingt ans, grâce au dévouement de ses donateurs, de ses partenaires et de ses membres, l'AQEIPS remet chaque année plusieurs bourses d'études à des ÉSH de partout dans la province. Jusqu'à présent, l'AQEIPS a souligné la détermination et l'engagement de plus de cent boursier.ière.s.

Ces bourses, d'un montant pouvant aller **jusqu'à 1000 \$**, visent la réalisation de trois principaux objectifs, soit :

- Encourager les personnes en situation de handicap à poursuivre des études postsecondaires ;
- Encourager les ÉSH à défendre leurs droits et favoriser leur engagement social ;
- Aider les ÉSH à pallier les coûts additionnels inhérents à leur situation.

De plus, nous tenons à souligner qu'on peut être étudiant.e à tout âge et à différents moments de sa carrière. À cet égard, nous encourageons les ÉSH qui effectuent un retour aux études à faire une demande.

### CATÉGORIES DE BOURSES

Les bourses de l'AQEIPS seront offertes dans les catégories suivantes. Le nombre de bourses offertes dans chaque catégorie sera déterminé par le nombre de candidat.e.s qui feront une demande :



- 1) ÉSH au niveau des **études professionnelles (DEP) et des attestations d'études collégiales (AEC)**
- 2) ÉSH au niveau **collégial, programme préuniversitaire (DEC)**
- 3) ÉSH au niveau **collégial, programme technique (DEC)**
- 4) ÉSH au niveau **universitaire, 1<sup>er</sup> cycle (baccalauréat, certificat)**
- 5) ÉSH au niveau **universitaire, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (maîtrise, doctorat)**

### **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

Pour être éligible aux bourses de l'AQEIPS, les candidat.e.s doivent remplir les conditions suivantes :

- Être membre actif.ve de l'AQEIPS (l'inscription peut se faire lors de la demande de bourse) ;
- Avoir complété ou être inscrit.e à au moins un cours entre septembre 2021 et avril 2022 dans un établissement d'enseignement postsecondaire ;
- Être un.e résident.e du Québec ;
- S'engager à être présent.e à l'assemblée générale annuelle de l'AQEIPS (fin avril) pour recevoir sa bourse OU à envoyer une vidéo de remerciement de sa part qui sera présentée à l'assemblée ;
- Ne pas avoir déjà obtenu une bourse de l'AQEIPS, à moins de poser votre candidature dans une nouvelle catégorie ;
- Ne pas être un.e employé.e ou administrateur.trice de l'AQEIPS ;
- Présenter un dossier complet contenant tous les documents mentionnés dans la section suivante.



## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Pour soumettre votre candidature pour une bourse de l'AQEIPS 2021-2022, vous devez remplir le Google Form OU nous contacter pour recevoir un formulaire papier.

**Veillez poser vos questions à : [info@aqeips.qc.ca](mailto:info@aqeips.qc.ca).** S'il vous est impossible de fournir un dossier numérique, vous pouvez nous envoyer votre dossier de candidature par la poste à l'adresse suivante :

**Comité de sélection du programme de bourses de l'AQEIPS**  
**425, rue Sherbrooke Est, bureau 06**  
**Montréal (Québec) H2L 1J9**

## DOCUMENTS À ENVOYER AVEC VOTRE DEMANDE :

Vous devez inclure tous les documents suivants dans votre dossier :

- (1) Formulaire d'adhésion AQEIPS
- (2) Une lettre de présentation de 500 à 750 mots sur l'un des thèmes suivants :
  - (a) Comment votre parcours personnel vous a mené à votre programme d'études, ou
  - (b) Comment votre engagement social et communautaire reflète vos priorités
- (3) Votre curriculum vitae (CV)
- (4) Une preuve d'inscription à la session débutant en septembre 2021 (par exemple : relevé de notes, attestation d'études, etc.) à un établissement postsecondaire du Québec reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ou une formation professionnelle reconnue par un ordre professionnel du Québec. *Si vous n'êtes pas inscrit.e à la session d'automne, veuillez le mentionner dans votre demande. Une attestation d'études pour la session débutant en janvier 2022 vous sera demandée plus tard.*

## FAQ

- **J'ai manqué la date limite, est-ce que je peux toujours envoyer ma demande?** Les dossiers de candidature doivent être soumis par le Google Form (de préférence) ou par la poste au bureau



de l'AQEIPS **le 1<sup>er</sup> février 2022 au plus tard**. La date figurant sur le sceau de la poste sera honorée. Les dossiers qui demeurent incomplets après la date limite ne seront pas évalués; les candidat.e.s seront responsables de s'assurer d'avoir soumis un dossier complet.

- **Je ne suis pas inscrit.e aux études cette session (automne 2021), mais je le serai en janvier. Suis-je éligible ?** Oui, la période d'admissibilité couvre l'année scolaire jusqu'en avril 2022. Si vous n'êtes pas aux études en automne, veuillez le mentionner dans votre application. Une attestation d'études pour la session d'hiver vous sera demandée plus tard.
- **Je suis un.e étudiant.e international.e qui étudie au Québec. Suis-je éligible ?** Oui, les ÉSH étrangers qui satisfont aux conditions de mise en candidature sont également invité.e.s à poser leur candidature.
- **Mon adresse permanente est au Québec, mais j'étudie à l'extérieur de la province / à l'étranger. Est-ce que je suis éligible ?** Les résident.e.s du Québec (qui peuvent fournir une preuve de résidence au Québec) qui étudient à l'étranger ou dans une autre province sont aussi invité.e.s à soumettre leur candidature.

-----  
L'AQEIPS est un organisme sans but lucratif créé en 1991 par et pour les ÉSH. Sa principale mission est de faire la promotion de l'égalité des chances en éducation postsecondaire et de sensibiliser la collectivité quant à la défense du droit à l'éducation supérieure, à l'inclusion sociale, à la vie active et à la participation citoyenne. L'AQEIPS vise à bâtir une société plus inclusive et à lever les barrières auxquelles les ÉSH doivent faire face tout au long de leur cheminement scolaire. L'AQEIPS a son



siège social à Montréal. Cependant, elle représente des ÉSH de partout au Québec et leur offre des services bilingues. L'AQEIPS s'adresse aux étudiant.e.s de niveau postsecondaire vivant une situation de handicap qui découle d'une limitation fonctionnelle motrice, sensorielle, organique, ou encore d'un trouble d'apprentissage ou d'un trouble de santé mentale. Elle offre également ses services aux élèves de niveau secondaire se destinant aux études postsecondaires.

